

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 15 février de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26

Marie-Pierre BARIOU, Gaëtan OLIVIER, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Henri SAVINA, Katell CHANTREAU, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique BOUCHERON, Dominique TILLIER, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Gildas HEMERY, Isabelle CLEMENT, Bertrand POULMARCH, André GUILLEMOT, Christelle DREANO, Ollivier DELBOT, Florence CROM.

Pouvoirs : François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU  
Philippe AUDURIER, pouvoirs à Patrick TANGUY  
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Dominique TILLIER.

**Projet de délibération n° DAG-24-02-02**

**Objet : Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau et de l'assainissement – Désignation d'un nouveau membre**

**Rapporteur : Jocelyne POITEVIN**

Vu la délibération n° DAG-24-02-01 en date du 15 février 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil communautaire suite à des démissions ;

Vu les statuts du Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau et de l'assainissement ;

Vu le courrier en date du 24 janvier 2024 par lequel M. le Préfet du Finistère a accepté la démission de Monsieur Christian GRIJOL de sa qualité de maire et de conseiller municipal de la commune de Poullan-sur-mer et, par voie de conséquence, de ses fonctions électives au sein du Conseil communautaire ;

Aux termes des dispositions de l'article 7 des statuts du Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau et de l'assainissement, *"en cas de démission ou de décès, il est procédé, dans un délai maximum de deux mois, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour le membre remplacé."*

En raison de la démission de M. Christian GRIJOL, membre désigné pour siéger au sein du Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau et de l'assainissement, il y a lieu de procéder, sur proposition de la Présidente de Douarnenez Communauté, à la désignation d'un nouvel élu communautaire pour le remplacer au sein du Conseil d'exploitation.

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente, et sur sa proposition, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- de désigner Mme Marie-Pierre BARIOU pour siéger, en qualité d'élue communautaire, au sein du Conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

Fait et délibéré le 15 février 2024.

La Présidente,  
Jocelyne POITEVIN



La secrétaire,  
Dominique TILLIER

